



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le 18 décembre 2017 sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Jocelyne Gagnon	siège no 6

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/  
Secrétaire-trésorier.

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
2. LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE TAXATION ET TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018
4. VIREMENT DU SURPLUS LIBRE DE L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT À L'EXERCICE EN COURS
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. LEVÉE DE LA SESSION

---

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)

---

222-12-17

Renonciation de l'avis de convocation (article 157) (RLRQ, chapitre C-27.1)

**Attendu que** selon l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

**Attendu que** selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.O.T.), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

**Attendu que** selon l'article 157 du chapitre C-27.1 (RLRQ), advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y sont présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ);

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 chapitre C-27.1 (RLRQ).

**1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2. LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

---

**3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE TAXATION ET TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

---

223-12-17

[Avis de motion et dépôt d'un projet de taxation et tarification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018](#)

**Attendu que** M. le conseiller Félix Labrecque a déposé et présenté le projet de règlement de taxation et tarification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

Avis de motion est donné par M. le conseiller Félix Labrecque que lors de la prochaine session ordinaire du conseil municipal, la Municipalité adoptera un règlement concernant la taxation et la tarification pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

**4. VIREMENT DU SURPLUS LIBRE DE L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT À L'EXERCICE EN COURS**

---

224-12-17

[Virement du surplus libre de l'aqueduc et l'égout à l'exercice en cours](#)

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement d'affecter un montant de 15 323 \$ du surplus libre de l'aqueduc et l'égout à l'exercice en cours.

**5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

**6. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 20h40.

*Jocelyn Boucher*  
*Maire*

*Richard Michaud*  
*Directeur Général /Sec. Très.*